



Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 6 juillet 2026 -

Madame le Maire Carole SAGUET ouvre la séance à 18h30.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

L'ordre est le suivant :

- Répartition K social SPL-Xdemat ;
- Tarifs du périscolaire ;
- Repas des Aînés – Coût de participation ;
- Décision Modificative ;
- Demande de subvention exceptionnelle.
- Questions diverses.

Répartition K social SPL-Xdemat

La délibération annuelle a été approuvée à l'unanimité.

Tarifs du périscolaire

Une harmonisation des tarifs du périscolaire du mercredi est nécessaire. Les nouveaux tarifs seront alignés sur ceux de Saint Martin sur le Pré et seront les suivants :

La demi-journée du mercredi :

- pour les résidents des communes de Recy et Saint Martin sur le Pré : 4,83 €
- pour les extérieurs : 5,59 €
- pour l'accueil exceptionnel (pour tous) : 6,10 €

Les familles seront informées via leur « Espace famille ».

Repas des Aînés – Coût de participation

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune offre chaque année un repas aux Aînés de la commune.

Ce repas, conjointement organisé par la Mairie et l'Association Familles Rurales de Recy, aura lieu le samedi 3 octobre.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de fixer les conditions suivantes :

- Âge d'éligibilité : Maintien à 65 ans.
- Conjoints non domiciliés à Recy : Il est décidé à l'unanimité de facturer une participation de **40 €** aux conjoints non domiciliés dans la commune.
- Personnes à mobilité réduite : La livraison de repas à domicile est maintenue pour les participants réguliers ne pouvant plus se déplacer.

Décision Modificative

Un transfert de 300 € est validé pour combler un écart de 270 € sur le reversement d'une taxe d'aménagement.

Demande de subvention exceptionnelle

Une demande de subvention d'Alméa, Centre de formation en alternance, pour trois jeunes de la commune est présentée.

Cette demande est relative à la prise en charge de ces 3 jeunes à hauteur de 65 € chacun.

Le montant de la subvention est donc de 195 €.

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité pour le versement de cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Concours photo

Un concours, ouvert aux habitants est proposé, avec des photos prises sur le territoire communal. Une commission prépare le règlement pour une finalisation d'ici le 19 septembre, date du WCU Day.

Conseil Municipal des Jeunes

Madame Émilie MILLERO donne lecture des projets de documents suivants :

- **Règlement intérieur** : Le projet de règlement est présenté. Il définit la composition (15 conseillers du CM1 à la 3^{ème}), la durée du mandat (deux ans), les modalités de candidature et de sélection (sur dossier et grille d'évaluation), ainsi que le fonctionnement (réunions, participation aux cérémonies).
- **Points à finaliser** : La fréquence minimale des réunions (proposition d'une par trimestre) et une règle de quorum restent à définir. L'exclusion d'un conseiller sera décidée par le Maire après entretien.
- **Calendrier** : Les dossiers de candidature seront disponibles dès le 15 juillet, avec une date limite de dépôt au 1^{er} septembre. Une communication sera faite avant le 20 juillet. La sélection des candidats aura lieu le 7 septembre, pour une installation officielle le 19 septembre.

Projet tampon vert

Présenté par Monsieur Gaëtan LOUIS RICHÉ, délégué à l'environnement.

- **Objectif** : Créer une barrière végétale (bamboueraie ou forêt classique) pour masquer une future zone d'activité, réduire les nuisances (sonores, lumineuses) et créer un îlot de fraîcheur.
- **Comparatif Bambou vs Forêt classique** : Le bambou offre une croissance rapide (5-7 ans) et un feuillage persistant, répondant mieux au besoin d'un écran visuel rapide. Il nécessite cependant une barrière anti-rhizomes et une irrigation initiale. La forêt classique favorise davantage la biodiversité mais sa croissance est beaucoup plus lente (15-30 ans).
- **Emplacement** : Deux options sont étudiées : le long de la RD1 (contraintes de visibilité et ligne électrique) ou près du chemin des Épinettes (acquisition foncière complexe). Le Conseil Municipal se prononce en faveur du principe de la bamboueraie, sans opposition.
- **Décision** : Le projet passe en phase de pré-projet pour affiner l'implantation (visite prévue en septembre de la bamboueraie de Fismes), les aspects techniques et consulter un prestataire.

Sécurisation de la voirie et circulation :

Projet de sécurisation présenté par Monsieur Gilles DENNEVAL, Adjoint au Maire en charge des travaux.

- **Objectifs** : Apaiser la vitesse, sécuriser les traversées, restituer les trottoirs aux piétons et végétaliser.
- **Propositions** : Aménagements simples (coussins, écluses, stationnement sur chaussée), îlots centraux, plantation d'arbres à haute tige (selon contraintes réseaux enterrés).
- **Zones prioritaires** : L'entrée du village, la route de Louvois et la rue de la Marne sont identifiées pour une première phase de travail.
- **Feu de régulation** : Le feu existant fonctionne mal. Son réglage, son déplacement ou l'ajout d'un second feu sont envisagés.

Dégradation ruelle aux Cannes

Il est fait remarquer que le revêtement de sol infiltrant récemment posé se dégrade, sans doute à cause de la chaleur. L'entreprise et le maître d'œuvre seront contactés pour faire jouer la garantie.

Nouveaux horaires du SITAC

Les nouveaux horaires sont jugés inadaptés, notamment pour les collégiens.
Le sujet sera abordé en conférence des maires par Madame le Maire le 7 juillet.

Organisation du 14 juillet

Le feu d'artifice est annulé sur recommandation de la préfecture en raison des risques d'incendie.
Il est reporté à une date ultérieure. L'organisation logistique de la journée est confirmée et le rendez-vous est fixé à 9h00 à la Salle des Fêtes Maurice SIMON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

À Recy, le 6 juillet 2026.

Le Maire,
Carole SAGUET

